



P.O / P.T

C'est pire que ce que l'on croyait.

Mobilisons nous !

Le nouveau statut du PO/PT si le personnel ouvrier ne bouge pas va être pire que l'actuel, déjà pas fameux !!!

Hormis de nouvelles appellations, ce n'est pas ça le plus grave, **le ministère rajoute des barrages supplémentaires.**

Commençons par le début :

OP Echelle 3. Embauche par concours externe niveau CAP, ou par liste d'aptitude pour les AH.

Nouveau : OP **Ouvrier**. Echelle 3. Entrée après passage par une commission de sélection, aucun diplôme exigé.

OPP : le grade à bannir.

Commentaire : Nous étions contre le concours pour embaucher des ouvriers déjà diplômés. Tout en sachant que trop peu de concours étaient organisés.

Ce qui faisait que le stock de CDD s'est reconstitué (80 CDD) et que des ouvriers déjà en place ne réussissaient pas les concours (c'est la loi des concours) même si ces agents étaient de bons ouvriers.

Concernant la nouvelle proposition, celle ci doit être rigoureusement cadrée :

- Absorber le nombre d'AH qui sont dans les services techniques ou logistiques et qui ne veulent pas faire carrière dans les soins
- Réserver cette possibilité aux jeunes qui auraient suivi une formation dans une école technique et qui auraient échoué à l'examen professionnel,
- fixer un nombre à ne pas dépasser, ex : un pour dix (environ 350) pour éviter la déqualification des services.

OE : Echelle 4 ! Embauche par concours externes sur titres, un BEP ou 2 CAP ou concours internes sur titres ou liste d'aptitude. Même constat que pour les OP nous ne voyons pas la nécessité de passer un concours. En ce qui concerne le concours pour les OP, on s'est rendu compte que les concours organisés en interne donnaient la priorité au diplôme ce qui faisait que les anciens OP sont restés sur le carreau.

MO : échelle 5. Pas de quota, 3 ans de service effectif en tant que OE et 4^{ème} échelon

MO principal : NEI. Tableau d'avancement (15 % du corps des OE)

GROS BLOCAGE !!!

Nouvelle proposition : Les appellations changent le **OE** deviennent **OQ**, entrée par commission de sélection mais avec un diplôme niveau, le CAP.

Les **MO** : 2 diplômes ou BEP recrutement par concours externe sur titre ou par liste d'aptitude pour les **OQ** mais avec un nouveau critère le **choix**.

Les **MOP** passent à l'échelle 6

Les **AT** : Echelle 5. Pas de changement sauf les appellations les **AT Agent de maîtrise**.

Les **ATP (agents de maîtrise principal)** passent à l'échelle 6.

Les **ATC** : création d'un 3eme grade **ATC** de classe exceptionnelle. Recrutement par concours en externe et par concours interne sur épreuve et par liste d'aptitude.

Résumons :

Nous avons déjà critiqué le peu d'augmentation salariale de l'ensemble des ouvriers par le protocole national.

A ceci se rajoutent les nouveaux barrages : concours, tableaux d'avancement au choix, quotas plus un chèque en blanc qui nous est proposé puisque le nombre de promotions sera calculé chaque année, au bon vouloir du prince.

NON MERCI !

Nous ne voulons pas de ces propositions là.

Les propositions SUD (elles n'ont guère variées depuis les dernières discussions de 2001).

- *Grade d'OP (uniquement pour les jeunes qui auraient échoué dans l'obtention de leurs diplômes professionnels) début de carrière à l'indice 336.*
- *OPP et OE Début de carrière à l'indice 385.*
- *MO, MOP, AT, ATP Début de carrière indice 429.*
- *ATC Début de carrière indice 462.*
- *Ramener la durée des échelons à 2 ans.*
- *Pour les ATS même traitement.*
- *Pour les ambulanciers reclassement dans la filière soignante.*
- *Carrière sans barrages, surtout pas de choix, organisation des concours par un jury hors APHP.*
- *Avoir une réflexion sur les compétences nécessaires dans les hôpitaux.*

Bref, la vie est un éternel recommencement, le gouvernement et l'AP-HP nous invite à redescendre dans la rue et bien nous serons présents.

SUD a déposé un préavis de grève, pour que le personnel technique et ouvrier soit présents avenue Victoria le jour où la Direction Générale convoque les organisations syndicales.

Nous avons contacté les autres organisations syndicales de manière à organiser un front commun contre les provocations affichées par un statut au rabais.